DEPARTEMENT DES ARDENNES

Affichage le 01.04.2022 - Retrait le....



MAIRIE DE LES MAZURES

Rue Martin Marthe 08500 LES MAZURES

a: 03.24.40.10.94 Fax: 03.24.40.41.88

Email: Mairie.Les.Mazures@wanadoo.fr

PROCES - VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

-:-:-:-:-:-:-:-:-

Jeudi 10 Mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 10 Mars à dix-huit heures trente, s'est réuni salle de la Mairie, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal dûment convoqué par courrier individuel en date du 04 Mars 2022 sous la présidence de Madame BONILLO DERAM Elisabeth, Maire.

<u>PRESENTS (10)</u>: Mmes BONILLO DERAM Elisabeth, CORREIA DA SILVA Loetitia, BORCA Audrey, CARON Valérie, PETIT Emilie, ZULICK Juliette, MM. BITAM Ali, ROGISSART Hervé, ASCAS Jean-Noël et KWASSI Elvis,

<u>EXCUSES (04)</u>: Messieurs PERIGNON Claude, DIDIER Victor et LEON David ayant donné respectivement procuration à Mme BONILLO DERAM Elisabeth, M. ROGISSART Hervé et Mme BORCA Audrey, et M. NOIZET Alexandre (sans procuration).

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 10
Absents excusés ayant donné procuration : 03
Absent excusé sans procuration : 01

Nombre de votants : 13

SECRETAIRE DE SEANCE: Madame CARON Valérie est nommée secrétaire de séance à l'unanimité. Entendu lecture du procès-verbal de la réunion du 08 Février 2022, ce dernier est adopté à l'unanimité des membres présents, sans rature, ni adjonction.

N°07-2022 : COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 (Commune et Assainissement) :

Au préalable, les membres de la commission Travaux-Finances se sont réunis le Jeudi 03 Mars 2022 et ont été destinataires des documents comptables 2021. Madame BONILLO DERAM Elisabeth, Maire, commente à l'assemblée la situation de la Commune d'après le tableau des résultats budgétaires de l'exercice ci-dessous :

Investissement			
001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 2019 :	n 211 663,22 €	021 : Virement de la section de fonction	onnement 0€
10 : Dotations, fonds, réserves :	7 722,98 €	10 : Dotations, fonds divers Et réserves :	28 948,99 €
16 : Emprunts Capital :	221 932,21 €		·
040 : Opérations patrimoniales :	32 185,30 €	13 : Subventions d'investissement :	10 000,00 €
041 : Opérations patrimoniales :	1 484,52 €	1068 : Excédents fonct. Capitalisés :	211 663,22 €
20 : Immobilisations Incorporelles :	4 191,90 €	040 : Immo. Corporelles :	43 021,30 €
204 : Subv. d'équipement versées :	3 324,00 €	041 : Immo. Incorporelles :	1 484,52 €
21 : Immobilisations corporelles :	234 797,52 €		
23 : Immobilisations en Cours :	89 420,70 €		
27 : Autres immobilisations financiè	res: 484,00€		
Total:	807 206,35 €	Total:	295 138, 03 €
Fonctionnement			
011 : Charges à caractère Général :	532 916,83 €	002 : Excédent de fonctionnement Reporté :	163 958,65 €
Général :			163 958,65 € 27 671,49 €
_	532 916,83 € 644 959,04 € 25 119,00 €	Reporté : 013 : Atténuations de charges : 70 : Produits des services :	27 671,49 € 243 065,16 €
Général : 012 : Charge de Personnel :	644 959,04 €	Reporté : 013 : Atténuations de charges :	27 671,49 €
Général: 012 : Charge de Personnel: 014 : Atténuation de produits: 65 : Autres charges de gestion	644 959,04 € 25 119,00 €	Reporté: 013 : Atténuations de charges : 70 : Produits des services : 73 : Impôts et taxes :	27 671,49 € 243 065,16 € 704 717,00 €
Général: 012 : Charge de Personnel : 014 : Atténuation de produits : 65 : Autres charges de gestion Courante :	644 959,04 € 25 119,00 € 382 023,06 €	Reporté: 013 : Atténuations de charges : 70 : Produits des services : 73 : Impôts et taxes : 74 : Dotations, Participations : 75 : Autres produits de gestion	27 671,49 € 243 065,16 € 704 717,00 € 1 228 996,70 €
Général: 012 : Charge de Personnel : 014 : Atténuation de produits : 65 : Autres charges de gestion Courante : 66 : Charges Financières :	644 959,04 € 25 119,00 € 382 023,06 € 22 883,58 € 1 943,83 €	Reporté: 013 : Atténuations de charges : 70 : Produits des services : 73 : Impôts et taxes : 74 : Dotations, Participations : 75 : Autres produits de gestion Courante :	27 671,49 € 243 065,16 € 704 717,00 € 1 228 996,70 € 63 706,53 €
Général: 012 : Charge de Personnel : 014 : Atténuation de produits : 65 : Autres charges de gestion Courante : 66 : Charges Financières : 67 : Charges Exceptionnelles : 042 : Opération d'ordre de transferi	644 959,04 € 25 119,00 € 382 023,06 € 22 883,58 € 1 943,83 €	Reporté: 013 : Atténuations de charges : 70 : Produits des services : 73 : Impôts et taxes : 74 : Dotations, Participations : 75 : Autres produits de gestion Courante : 76 : Produits financiers :	27 671,49 € 243 065,16 € 704 717,00 € 1 228 996,70 € 63 706,53 € 0 €

Investissement:

Le montant des dépenses d'investissement, c'est-à-dire les véritables sorties d'argent pour la Commune s'élève à 561 873,31 €. Ces opérations sont détaillées dans les chapitres 10, 16, 20, 204, 21, 23 et 27.

Au chapitre 16 sont imputés les remboursements des emprunts pour un montant total de 221 932,21 €.

Au chapitre 040, les 32 185,30 € concernent la différence de valeurs pour les sorties d'actif.

Au chapitre 041, les 1 484,52 € concernent la régularisation des écritures comptables.

Au chapitre 20 figurent les immobilisations incorporelles, essentiellement des frais concernant les travaux de révision du Plan Local d'Urbanisme, les études et les brevets et droits informatiques pour un montant total de 4 191,90 €.

A l'article 204, on retrouve la subvention d'équipement versée au Centre Social AMEL pour 3 324,00 € (matériel informatique).

Au chapitre 21, les immobilisations corporelles s'élèvent à 234 797,52 € Elles sont réparties de la manière suivante : travaux forestiers, sécurité bâtiments communaux, éclairage boulodrome, éclairage Route de Revin, eaux usées étang de pêche, branchements eau potable, restauration des vitraux de l'église, renouvellement flotte véhicules service technique, outillage et petit équipement mis à la disposition du service technique pour l'entretien de la Commune, la réfection de la Route de Revin (partie haute) illuminations de Noël et renouvellement des 3 aires de jeux de la Commune.

Au chapitre 23, les immobilisations en cours s'élèvent à 89 420,70 €. Une part importante a été consacrée à la fin des travaux de l'aménagement de la maison des services et de la salle d'arts martiaux et évolution artistique, la mise aux normes du bâtiment au boulodrome.

Au chapitre 27, se trouve les cautions pour le renouvellement de la téléphonie de la Mairie pour 484,00 €.

A l'article 001 est reporté le déficit 2020 pour 211 663,22 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à 295 138.03 €.

Au chapitre 10 pour un total de 28 968,99 € figurent notamment les dotations et fonds versés soit au titre de la TVA récupérée sur les investissements pour un montant de 24 581,00 €, de la taxe d'aménagement pour un montant total de 4 387,99 €, mais également au compte 1068 l'affectation en réserves de l'excédent de fonctionnement pour 211 663,22 €.

Au chapitre 13 se trouve le versement d'une subvention de 10 000,00 € (bibliothèque).

Au chapitre 040, figurent les amortissements pour un montant de 5 036,00 € ainsi que la différence de valeurs pour les sorties d'actif pour 37 985,30 €.

Au chapitre 041 se trouve la régularisation des écritures comptables pour 1 494,52 €.

Fonctionnement:

La section de Fonctionnement comprend toutes les opérations à caractère général de l'exercice 2021. Le montant total en dépenses s'élève à 1 652 866,64 €.

Au chapitre 011 d'un montant 532 916,83 € sont imputées toutes les charges à caractère général.

Au chapitre 012 figurent toutes les dépenses de personnel chargées, c'est-à-dire le montant des salaires versés et toutes les cotisations y afférentes pour un montant global de 644 959,04 €.

Au chapitre 042, on trouve la somme de 43 021,30 € qui neutralise la somme figurant au chapitre 040 en recette à la section d'investissement (amortissements des études et documents d'urbanisme ainsi que les sorties d'actif).

Au chapitre 014, les 25 119 € correspondent au prélèvement IRFP.

Au chapitre 65 d'un montant total de 382 023,06 € sont imputées les indemnités des élus, ainsi que les cotisations sociales et de retraite et les contributions diverses (4 881,86 €), ainsi que les subventions versées aux associations (210 181,46 €) et budgets annexes (120 000,00 €) et autres.

Au chapitre 66, figurent les intérêts d'emprunts pour un montant total de 22 883,58 €.

Au chapitre 67, les charges exceptionnelles pour un montant total de 1 943,83 € (récompenses maisons fleuries et illuminations de Noël + titre annulé exercice antérieur).

Les recettes de fonctionnement se sont élevées quant à elles à 2 479,611,82 €.

Au chapitre 013 sont imputées des sommes pour un montant total de 27 671,49 € qui viennent en atténuation de charges et qui concernent le remboursement des indemnités de maladie versées au personnel (CPAM et assurance statutaire).

Au chapitre 70 pour 243 065,16 € figurent tous les produits relatifs aux coupes de bois, concessions cimetière, les prestations de services et redevances ainsi que les diverses activités.

Au chapitre 73 d'un montant de 704 717,00 € les impôts perçus par la Commune, les attributions de compensation, les sommes versées par le fonds national de garantie individuel pour remplacer la Taxe Professionnelle et diverses taxes (pylônes électriques).

Au chapitre 74 d'un montant total de 1 228 996,70 € figurent le FCTVA pour les dépenses de fonctionnement sur l'entretien des bâtiments publics communaux et de la voirie, les participations de l'Etat pour nos contrats aidés ainsi que nos différents partenaires, ainsi que la compensation de l'Etat suite à la suppression de la Taxe d'Habitation (réforme)

Au chapitre 75, autres produits de gestion courante pour 63 706,53 € figurent notamment les revenus liés à la location des logements communaux, du gîte et des salles.

Enfin au chapitre 77 pour 15 310,99 € sont repris les produits exceptionnels qui concernent essentiellement les remboursements de trop payés, des sinistres, et les produits des cessions d'immobilisations.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 (recettes – dépenses) s'élève donc à 662 786,53 €.

Avec le report de 2020, le résultat s'élève à 826 745,18 €.

Le besoin de financement de la section d'investissement 2021 s'élève à 512 068,32 € avec des restes à réaliser de 130 000 €.

Le résultat de clôture au 31 Décembre 2021 est donc de 184 676,86 €.

Mis au vote par M. BITAM Ali, 1^{er} Adjoint au Maire (Madame le Maire s'étant au préalable retiré de l'assemblée), le Compte Administratif 2021 de la Commune est adopté à l'unanimité.

Au préalable, les membres de la commission Travaux-Finances se sont réunis le Jeudi 03 Mars 2022 et ont été destinataires des documents comptables 2021. Madame BONILLO DERAM Elisabeth, Maire, commente à l'assemblée la situation du service de l'Assainissement d'après le tableau des résultats budgétaires de l'exercice ci-dessous :

Total	216 987,02 €	Total :	<u>173 619,48 €</u>
sections :	76 234,41 €	entre sections :	26 623,00 €
042 : Opérations d'ordre de transfert	entre	042 : Opérations d'ordres de transfert	26 622 00 6
66 : Charges Financières :	8 964,58 €	Courante :	5 575,00 €
012 : Charge de Personnel :	/	75 : Autres produits de gestion	
011 : Charges à caractère Général :	84 643,39 €	74 : Subventions d'Exploitation :	105 000,00 €
001 : Déficit d'exploit. reporté 2020 :	47 154,64 €	70 : Prestations de services :	36 421,48 €
Fonctionnement			
Total:	59 327,10 €	Total:	105 824,69 €
23 : Immobilisations en Cours :	/	040 : Opération transfert entre sections :	76 224,41 €
21 : Immobilisations corporelles :	/	10 : Dotations, fonds divers Et réserves :	5 265,00 €
040 : Opérations patrimoniales :	26 623,00 €	021 : Virement de la section de fonctionnement /	
16 : Emprunts Capital :	32 704,10 €	001 : Solde d'exécution de la section d'invreporté 2020 :	vestissement 24 335,28 €
Investissement			

Investissement:

Le montant des dépenses d'investissement, c'est-à-dire les véritables sorties d'argent pour la Commune s'élève à 32 704,10 €, correspondants au remboursement du capital emprunts.

Au chapitre 040, les 26 623,00 € concernent les amortissements des subventions perçues.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 105 524.69 €.

Au chapitre 10, les 5 265,00 € correspondent au FCTVA pour 2 515,00 € et 3 060,00 € de participation de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour le chaulage des boues.

Au chapitre 040, figurent les amortissements pour un montant de 76 224,41 €.

A l'article 001 est reporté l'excédent 2020 pour 24 335,28 €.

Fonctionnement:

La section de Fonctionnement comprend toutes les opérations à caractère général de l'exercice 2021. Le montant total en dépenses s'élève à 216 987,02 €.

Au chapitre 011 d'un montant 84 643,39 € sont imputées toutes les charges à caractère général.

Au chapitre 66, figurent les intérêts d'emprunts pour un montant total de 8 964,58 €.

Au chapitre 042, on trouve la somme de 76 224,41 € qui neutralise la somme figurant au chapitre 040 en recette à la section d'investissement (amortissements des immobilisations).

Au compte 001 figure le montant du déficit d'exploitation 2019 reporté de 47 154,64 €.

Les recettes de fonctionnement se sont élevées quant à elles à 173 619,48 €.

Au chapitre 70 pour 36 421,48 € figure tout le produit de la redevance d'assainissement.

Au chapitre 74 d'un montant total de 105 000 € figure la subvention d'exploitation du budget général de la Commune.

Au chapitre 75 pour 5 575,00 € figure le FCTVA.

Au chapitre 042, on trouve la somme de 26 623 € qui neutralise la somme figurant au chapitre 040 en dépenses à la section d'investissement (amortissements des subventions perçues).

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 (recettes —dépenses) s'élève donc à 3 787,10 €.

Avec le report de 2020 le résultat s'élève à -43 367,54 €.

L'excédent de la section d'investissement 2021 s'élève à 44 647,09 € avec des restes à réaliser de 1 850,50 €.

Le résultat de clôture au 31 Décembre 2021 est donc de 1 279,55 €.

Mis au vote par M. BITAM Ali, 1^{er} Adjoint au Maire (Madame le Maire s'étant au préalable retiré de l'assemblée), le Compte Administratif 2021 du service Assainissement est adopté à l'unanimité.

N°08-2022 : COMPTES DE GESTION 2021 DU TRESORIER (Commune et Assainissement) :

Les Comptes de Gestion 2021 de la Commune et du service de l'assainissement établis par la Trésorière de ROCROI sont en parfaite conformité avec les comptes administratifs 2021 respectifs présentés précédemment.

Mis au vote par Madame le Maire, ces derniers sont adoptés à l'unanimité.

N°09-2022: AFFECTATIONS RESULTATS 2021:

* Commune : Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2021, Constatant le Compte Administratif 2021 faisant apparaître :

- Un besoin de financement d'investissement de	512 068,32 €
Solde des restes à réaliser deUn excédent de fonctionnement de	130 000,00 € 826 745,18 €
Excédent de Fonctionnement reporté au 31.12.2020 :	163 958,65 €
Excédent de Fonctionnement de l'exercice 2021 :	662 786,53 €
Excédent de Fonctionnement cumulé :	826 745,18 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'affectation des résultats suivants :

Compte 001 : besoin de financement d'investissement reporté	642 068,32 €
Compte 1068 : Excédent de Fonctionnement capitalisé	642 068,32 €
Compte 002 : Excédent de Fonctionnement reporté	184 676,86 €

* Assainissement : Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2021, Constatant le Compte Administratif 2020 faisant apparaître :

- Un besoin de financement d'investissement de	/
- Solde des restes à réaliser de	1 850,50 €
- Un déficit de fonctionnement de	- 43 367,54 €
Déficit de Fonctionnement reporté au 31.12.2020 :	- 47 154,64 €
Excédent de Fonctionnement de l'exercice 2021 :	3787,10 €
Déficit de Fonctionnement cumulé :	- 43 367 54 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'affectation des résultats suivants :

Compte 001 : Excédent d'investissement reporté	44 647,09 €
Compte 1068 : Excédent de Fonctionnement capitalisé	/
Compte 002 : Déficit de Fonctionnement reporté	- 43 367,54 €

N° 10-2022 : EQUIPEMENT CAPTEURS CO2 ECOLE (demande de subvention) :

Madame le Maire expose à l'assemblée le déploiement de capteurs CO2 dans les établissements scolaires offert aux Communes pour lutter contre la propagation de la Covid 19 facilitant la détermination de la fréquence et la durée d'aération nécessaire dans les locaux.

Chaque collectivité territoriale souhaitant acquérir des capteurs de CO2 pour ses écoles pourra disposer d'une subvention de 8 € par élève, sans plafond de prise en charge.

Un dossier de demande de subvention est à déposer pour bénéficier de ce financement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide cet achat et Madame le Maire est autorisée à signer les différents documents à intervenir.

N° 11-2022 : FORET COMMUNALE : état d'assiette 2022, programme de travaux 2022 :

1. Etat d'assiette :

Considérant l'aménagement en vigueur et son programme de coupes 2022,

Considérant l'état de crise sanitaire (scolyte),

Considérant les nouvelles information ONF sur le bois rouge résineux,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Demande à l'ONF d'assoir les coupes de l'exercice 2022 conformément au tableau (Annexe 1) et demande l'ajout de la parcelle 11-2 : plantation de Mélèze de 1994 (1^{ère} éclaircie),

Demande la destination des coupes des parcelles suivantes :

- Parcelles 1, 2, 3, 4, 11.2,46 et 49 : vente en bloc et sur pied pour la campagne 2021-2022,
- Parcelle 25 : la commune demande la délivrance pour le partage en nature sur pied entre affouagistes (si besoin),

Demande le martelage et la destination en vente en bloc et sur pied des parcelles touchées par le scolyte se trouvant sur le territoire communal des Mazures soumis au régime forestier (campagne 2021-2022).

2. Programmation travaux 2022:

Considérant le plan d'aménagement forestier et la présentation du programme d'actions 2022, **le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le programme d'actions 2022** prévu par l'ONF au sein de la forêt communale des Mazures.

Ces travaux s'élèvent à 56 520,00 € HT en investissement et à 10 760,00 € HT (montants non corrigés suites aux choix et priorités retenus par la commission des bois du 24 Février dernier).

3. La crise « scolytes » actuellement en évolution sur la forêt communale des Mazures se traduit par un impact plus ou moins conséquent selon les peuplements. Elle rend néanmoins nécessaire d'adapter la gestion du massif telle qu'arrêtée initialement par le document d'aménagement en vigueur.

Cette adaptation se traduit par un certain nombre de modifications à opérer en continu tant que la crise perdure.

Ainsi, durant cette période, les objectifs de gestion sont maintenus hormis pour les parcelles impactées par la crise qui feront l'objet d'une gestion adaptée sur proposition de l'ONF, notamment en termes d'essences et d'itinéraire de reboisement.

Les coupes initialement prévues par l'aménagement au sein du groupe de régénération seront effectuées sous réserve de leur faisabilité déterminée d'un commun accord entre la Commune et l'ONF.

Les coupes des autres groupes seront poursuivies selon les durées de rotation actées pour chaque groupe, une modulation pouvant intervenir en fonction de l'impact des produits accidentels liés à la crise « scolytes ».

Le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord au projet de modification présenté qui s'inscrit dans un projet collectif lié à la crise « scolytes » en cours d'évolution sur le périmètre du Schéma Régional d'Aménagement de Champagne-Ardenne.

Il sollicite également auprès des services de l'Etat l'application des dispositions du 2° de l'article L122-7 du Code Forestier pour cet aménagement au titre de la règlementation propre au site Natura 2000 qu'est la Zone de Protection Spéciale (ZPS) n°FR2112013 dite « Zone Natura 2000 du Plateau Ardennais ».

N° 12-2022 : PERSONNEL COMMUNAL : formation contrat aidé :

Dans le cadre de la formation obligatoire pour un contrat PEC, la formation validée à la signature contrat est celle du permis de conduite. Le coût de cette dernière s'élève à 840,00 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de prendre à sa charge l'intégralité de cette formation pour M. JONVAL Christophe.

Les crédits seront prévus au budget primitif 2022 de la Commune.

N° 13-2022 : PERSONNEL COMMUNAL : augmentation durée de travail poste d'Adjoint <u>Technique :</u>

La personne occupant un poste d'Adjoint Technique au sein de la Commune à 25/35^{ème}, a sollicité les élus pour une augmentation de sa durée hebdomadaire de travail.

Compte tenu de l'organisation des entretiens des bâtiments communaux, le Conseil Municipal décide de répondre favorablement à cette demande. Ce poste d'Adjoint Technique permanent passera à 35/35^{ème} au 10 Avril 2022.

$\underline{N^{\circ}}$ 14-2022 : LOGEMENTS COMMUNAUX : tarif location logement, charges locatives logements :

- 1. Suite à la rénovation du logement communal F 3 sis 6 Route de Revin (2nd étage côté droit) en régie, le Conseil Municipal à l'unanimité, fixe le loyer mensuel à 525,29 €, à compter du 1^{er} Avril 2022.
- 2. Dans un souci de transparence et de facilités, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de mettre en place des charges locatives récupérables pour les logements communaux loués correspondant aux frais d'entretien annuels des chaudières à compter du 1^{er} Avril 2022. Ces charges mensuelles sont fixées à 12 € par mois et feront l'objet d'une régularisation à la date anniversaire. La Commune fera réaliser les entretiens par une entreprise locale à ses frais.

N° 15-2022 : BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT LOCAL COMMERCIAL (participation) :

- Monsieur BITAM Ali, 1^{er} Adjoint au Maire, expose à l'assemblée la demande reçue d'un riverain pour une demande de branchement au réseau d'assainissement communal. S'agissant d'un bâtiment existant à usage commercial, le Conseil Municipal à la majorité (1 voix contre : M. KWASSI Elvis) décide de prendre à sa charge 50 % du coût des travaux (1 056,50 € TTC). Cette participation due sera réclamée au pétitionnaire de la SCI.
- 2. Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide que pour les demandes de branchement au réseau communal d'assainissement pour les nouvelles constructions à usage commercial, aucune participation de la Commune ne sera accordée.

N° 16-2022 : ECHANGE DE TERRAIN COMMUNAL SUITE A BORNAGE :

Madame le Maire expose à l'assemblée la demande d'échange de terrains privés de la Commune contre un morceau de terrain pour régulariser un alignement (propriété de l'indivision DEFLORENNE-MARY Rue du Bochet Bas. Suite au bornage effectué par le cabinet DELALOI, l'échange consiste :

Parcelles cédées par la Commune à l'indivision :

- C 2129 pour 07 ca,
- C 2134 pour 20 ca,
- C 2135 pour 24 ca,

Parcelle cédée par l'indivision à la Commune :

- C 2133 pour 14 ca.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide l'ensemble des éléments de l'échange et charge Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier. La délibération n° 2020.25 précisait que les frais de bornage ainsi que les frais de division et de notaires soient exclusivement à la charge des demandeurs.

N° 17-2022 : ACQUISITIONS PARCELLES :

Suite à l'alignement réalisé pour l'aménagement du Chemin de la Queue Tournée en 2017, 3 parcelles n'ont pas été rétrocédées à la Commune lors de la rédaction de l'acte notarié.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'acquérir ces 3 parcelles appartenant à M. FEY Francis pour l'euro symbolique, à savoir :

Parcelle C 2019 lieudit « Chemin de Revin » pour 47 ca,

Parcelle C 2016 lieudit « Chemin de Revin » pour 1 a 04 ca,

Parcelle C 2013 lieudit « Chemin de Revin » pour 17 ca.

Madame le Maire est autorisée à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

N° 18-2022 : APPROBATION PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATIONS (PPRi) MEUSE AVAL :

Madame le Maire fait part à l'assemblée de l'approbation du PPRi par arrêté préfectoral du 13 Janvier 2022. Les formalités de publicité sont en cours et le dossier est à disposition du public à l'accueil de la Mairie.

Le Conseil Municipal est sollicité pour mettre à jour le Plan Local d'Urbanisme et Madame le Maire devra prendre un arrêté de mise à jour du PLU.

A l'unanimité, le Conseil Municipal acte la mise à jour du Plan Local d'Urbanisme en vigueur de la Commune de LES MAZURES.

Communications diverses:

- Madame le Maire informe l'assemblée qu'un logement communal, libre à la location actuellement, sera mis à disposition pour accueillir des réfugiés ukrainiens. Le recensement de ce logement a été effectué sur le site de la Préfecture.
- Madame le Maire informe l'assemblée de la collecte effectuée au profit de la crise humanitaire pour l'Ukraine. Au total ce sont 15 M3 de dons qui ont été collectés et remis à la protection civile.
- Madame le Maire informe l'assemblée de l'attribution d'une subvention de 32 489,10 € de l'Etat pour les travaux de reboisement (Plan de relance) nécessaire face aux attaques « scolytes » sur la forêt communale de « La Hayetière ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.